

N° 000001/MINFI/ITIE/SP

Yaoundé, le 19 février 2025

COMPTE RENDU
DE LA SOIXANTE HUITIEME SESSION DU COMITE ITIE
LE 04 NOVEMBRE 2024

Le Professeur FUH Calistus Gentry, Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et Vice-président du Comité ITIE, a présidé le 04 novembre 2024 dès 11h45, une session de cette instance à l'Hôtel Mont-Fébé en présence de ses membres statutaires, des points focaux, des personnels du Secrétariat Permanent et du Secrétaire Permanent qui rapportait les points inscrits à l'ordre du jour. Les feuilles de présence jointes en annexe consignent les adresses des participants.

A la demande du Président, le Secrétaire Permanent a procédé à la vérification du quorum largement atteint. Elle a présenté le projet d'ordre du jour remodelé après débat autour des cinq (5) points ci-après :

1. Examen des Termes de Référence révisés de la conciliation des exercices 2022 et 2023 ;
2. Etat d'avancement des travaux du Groupe de Travail mis en place au cours de la session des 29 et 30 octobre 2024 ;
3. Etat d'avancement des travaux préparatoires au démarrage de la conciliation de l'exercice 2022 ;
4. Examen du calendrier des prochaines sessions du Comité ITIE ;
5. Divers.

Dans son propos introductif, le Président a mis en avant les efforts de son département ministériel pour aligner les activités minières avec les objectifs économiques nationaux, en soulignant les progrès dans la transparence des contrats miniers et la nécessité impérieuse d'aligner le rapport ITIE 2022 à la Norme ITIE 2023.

**1. EXAMEN DES TERMES DE REFERENCE REVISES DE LA
CONCILIATION DES EXERCICES 2022 ET 2023**

Après une présentation succincte faite par le Secrétaire Permanent, le Comité a décidé d'adopter les termes de référence révisés de la conciliation des exercices 2022 et 2023, avec prise en compte de la Norme ITIE 2023 et publication du rapport ITIE 2022 le 07 mars 2025 au plus tard.

**2. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL MIS EN PLACE AU COURS
DES PRECEDENTES SESSIONS**

C'est l'occasion donné au Président dudit Groupe de Travail, l'Honorable MBEDE de rappeler qu'un Groupe de travail a été créé au cours de la dernière session pour superviser la préparation de l'éventuelle évaluation ciblée du Cameroun en 2025, avec des termes de référence clairement définis et un calendrier

d'actions jusqu'en juillet 2025 adoptés par le Comité. Il a énoncé l'appellation du « Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires en vue de la préparation du Cameroun à l'évaluation ciblée en 2025 » et a rappelé son encrage institutionnel qui le place sous la supervision directe du MINMIDT. Il a décliné le chronogramme du Groupe de travail ainsi que la nécessité de le doter de moyens pour financer les sept grandes lignes d'actions.

Après cette prise de parole et les échanges qui ont suivi, mandat a été donné à ce groupe de travail pour élaborer ses termes de référence ainsi que son chronogramme d'actions et les soumettre à l'appréciation du MINMIDT.

3. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PREPARATOIRES AU DEMARRAGE DE LA CONCILIATION DE L'EXERCICE 2022

Le Comité s'est penché sur ce point en quatre temps : synthèse des évolutions durant l'intersession par le Secrétaire Permanent, visioconférence avec M. Ahmed ZOUARI, visioconférence avec le Cabinet ENERTEAM, débats :

▪ S'agissant du démarrage des travaux de la conciliation de l'exercice 2022, le **Secrétaire Permanent** a annoncé que le MINMIDT a signé une lettre d'engagement adressée au cabinet ENERTEAM, afin de rassurer ce consultant quant à la réalisation en cours des actions nécessaires pour la levée de ses conditions suspensives tel que contenues dans sa correspondance antérieure. Par ailleurs, le Secrétaire Permanent a obtenu la réponse du Secrétariat International en ce qui concerne la possibilité de reporter le délai de publication du rapport ITIE 2022.

▪ Il ressort de la visioconférence avec M. Ahmed ZOUARI, Responsable pays au Secrétariat International, qu'au-delà du 31 décembre 2024, le Cameroun, déjà suspendu, sera passible d'une suspension temporaire pour non production du rapport ITIE 2022 dans les délais requis. Il faudra cependant attendre le Conseil d'administration qui aura lieu au courant du mois de février 2025 voire en mars 2025 pour que cette sanction soit prononcée. Il a ajouté que le Cameroun ne remplissait pas les conditions pour bénéficier d'une prorogation du délai de publication dudit rapport mais qu'il revenait au Conseil d'administration de l'ITIE de s'exprimer sur cette demande.

Il a ajouté une nuance importante, à savoir que le Cameroun pouvait sereinement travailler à la publication de son rapport ITIE 2022 à l'échéance de mi-février voire début mars 2025, de sorte que le Conseil d'administration prévu au courant du 1er trimestre de l'année 2025 constate, en prononçant la suspension temporaire du Cameroun, qu'il a déjà produit le rapport dont le défaut aurait justifié ladite suspension temporaire. De ce fait, cette sanction serait non applicable.

Le Responsable pays a ensuite répondu à toutes les questions des membres du Comité concernant les changements actés dans la Norme ITIE 2023.

Le représentant de la Présidence a clairement indiqué que le MINETAT SG/PR a donné des instructions fermes au Ministre chargé des marchés publics en ce qui concerne la nécessité de régulariser urgemment les marchés attribués au cabinet ENERTEAM.

Le représentant de Transparency International a souhaité connaître la jurisprudence du Conseil d'administration de l'ITIE en matière de demande de prorogation.

A l'issue de la visioconférence avec le Responsable pays, le COMITE a décidé de :

- Publier le rapport ITIE 2022 conformément à la Norme ITIE 2023 avant la session du Conseil d'administration de l'ITIE prévue en mars 2025 ;
- Mandater le Secrétaire Permanent pour ajuster en conséquence les termes de référence de la conciliation des exercices ITIE 2022 et 2023, conformément aux discussions engagées avec le cabinet ENERTEAM ;

- Charger le Secrétaire Permanent de préparer la liste actualisée des points focaux des entités déclarantes de la conciliation de l'exercice 2022.

Lors de la visioconférence avec le cabinet ENERTEAM, M. Karim LOURIMI a rassuré le Comité quant à leur engagement à réaliser la conciliation de l'exercice 2022 suivant le calendrier prévisionnel finalement convenu. Il a cependant insisté sur la nécessité pour le Comité de réaliser les actions nécessaires pour la levée de leurs conditions suspensives, avant la date prévue pour la publication du rapport afférent. Il s'agit : (1) de la régularisation du cadre contractuel de la conciliation des exercices 2020 et 2021, (2) du paiement des honoraires y relatifs et (3) de la contractualisation de la conciliation des exercices 2022 et 2023.

Au cours des débats qui ont suivi, les membres du Comité ont soulevé des préoccupations relatives au défaut de ponctualité du rapport ITIE 2022, le cas échéant, au départ de plusieurs opérateurs du secteur pétrolier, aux conséquences d'une éventuelle et nouvelle suspension temporaire du Cameroun ainsi qu'à une possible évaluation ciblée à compter du mois de septembre 2025, à l'hésitation de certains partenaires étrangers à financer des projets miniers dans un pays suspendu à l'ITIE à plusieurs reprises. **Ce sont surtout le représentant de Gaz du Cameroun et celui du sous-secteur minier** qui ont insisté sur l'impact négatif d'une éventuelle et nouvelle suspension temporaire du pays à l'ITIE car cela pourrait affecter les investissements et les coûts financiers des projets.

5. EXAMEN DU CALENDRIER DES PROCHAINES SESSIONS DU COMITE ITIE

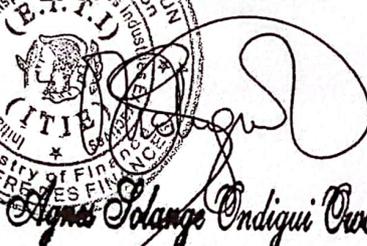
Le Comité a pris acte du calendrier prévisionnel recommandé par le Secrétaire Permanent et restera dans l'attente de la version ajustée suite à la prise en compte de la Norme ITIE 2023, avec la publication du rapport ITIE 2022 avant la session du Conseil d'administration de l'ITIE prévue au courant du mois de mars 2025.

6. DIVERS.

La question de la nomination d'un Secrétaire Permanent, éventuellement assisté d'un Secrétaire Permanent Adjoint, a été abordée. Le Président a fait savoir aux participants que c'était un sujet d'intérêt certain pour la hiérarchie du Comité, depuis la publication du décret du 31 janvier 2024 portant réorganisation du Comité ITIE.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été vidés, **le Président** a remercié les participants pour leur présence active et a clôturé la session à 13h58min. /-

Le Secrétaire Permanent



Agnes Solange Ondigui Owona



Le Président du Comité



Pt. FUH CALISTUS Gentry

